



Formations assistées par ordinateur et formations sur simulateur dans la formation de chauffeurs professionnels dans les pays européens sélectionnés, et exemples de bonnes pratiques

WP 02 ▫ del: 02/03 ▫ last update: February 2015
www.project-ictdrv.eu

Le but du Workpackage 2 a été de mener des investigations sur l'application pratique des FAO et FSS en Europe, notamment en fournissant une compréhension claire du cadre légal et réglementaire auquel sont soumis les FAO et FSS, en identifiant les catégories d'apprenants auxquels s'adresse l'offre de FAO, en analysant le cas échéant comment la formation (spécifique) des formateurs menée, en inventoriant l'appréciation qu'ont les acteurs concernés des avantages des FAO et FSS, ainsi qu'en comprenant l'étendue des postures sceptiques de certains acteurs à l'égard des ces formes innovantes de formation.

S'agissant des FAO, nos résultats indiquent qu'il y est largement recouru, parfois conjuguées à des FSS, et qu'aucune contrainte réglementaire importante n'en freine le recours. Ce n'est qu'en matière de formations obligatoires que certaines exigences sont posées, consistant principalement en la nécessité de la présence d'un formateur pendant la formation. Cette exigence est largement respectée, sauf en Autriche où les formations obligatoires des conducteurs peuvent être entreprises sous un format e-learning. Ce qui pourrait paraître inquiétant est le fait que nos résultats révèlent qu'aucune formation sur la spécificité pédagogique n'est proposée aux formateurs, de qu'aucun système homogène relatif à la qualité n'a pu être identifié à travers l'Europe. Le scepticisme découvert lors de nos investigations semble reposer sur la vision ludique que renvoie la FAO et sur la crainte qu'aucune méthode fiable de suivi et d'évaluation des activités des apprenants n'a pu être mise en place.

En ce qui concerne les FSS, bien que moins fréquentes que les FAO, elles sont souvent louées en raison du fait qu'elles permettent de former les chauffeurs sous des conditions de route extrêmes et variées tout en garantissant un maximum de sécurité. La seule contrainte réglementaire ici en matière de formations obligatoires est la nécessité de disposer d'un simulateur haut de gamme en vertu de la directive n° 2003/59/CE. Les mêmes critiques que celles formulées à l'égard des FAO ont été relevées : le caractère ludique des FSS ainsi que l'absence de formation des formateurs portant sur la pédagogie spécifique.

Dans l'ensemble à la fois les FAO et la FSS recèlent de formidables niveaux de flexibilité justifiant leur recours, à conditions que soient traités les défauts relevés.